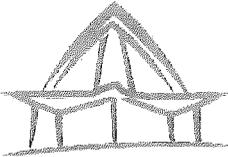


<p>GROUPE</p> <p><del>A</del> HERE IÀ PORINETIÀ</p> <p>Mme Nicole SANQUER</p>	 <p>ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE</p>	<p>Papeete, le 8 décembre 2020</p>
---	--	--

7<sup>ème</sup> SÉANCE

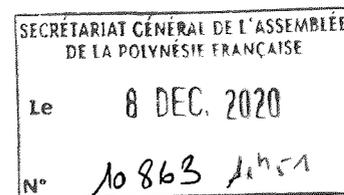
SESSION BUDGÉTAIRE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2020

QUESTION ORALE

ADRESSÉE A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTÉ

\*\*\*\*\*

**Question orale sur l'endométriose en Polynésie française**



Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

L'endométriose est une maladie incurable qui se manifeste chez la femme par des douleurs intenses au quotidien au niveau de leur appareil reproducteur, des douleurs qui sont amplifiées lors des menstruations.

C'est un sujet intime, ce qui explique que beaucoup n'osent pas en parler, par gêne sur une question traditionnellement absente du débat public.

C'est aussi une maladie qui en moyenne n'est diagnostiquée qu'au bout de 7 ans, durant lesquels les patientes souffrent sans traitement adéquat.

C'est surtout une maladie qui touche 1 femme sur 10 en âge de procréer, et qui est une cause d'infertilité reconnue pour les femmes atteintes.

En France, le gouvernement prépare l'intégration de cette maladie chronique dans la liste ALD 30, c'est-à-dire la liste des Affections Longue Durée, permettant une prise en charge à 100% des coûts des soins pour les patientes.

Cela fait suite au début de conscientisation entamée depuis ces dernières années, par la voix de personnalités du monde des médias et de l'audiovisuel, qui ont fait part de leur souffrance et de leur impossibilité d'enfanter à cause de leur endométriose.

En Polynésie, une association a été montée depuis 2018, afin de soutenir les femmes atteintes d'endométriose.

Dénommée EndoPolynésie, elle est composée de femmes toutes atteintes par la maladie, et souffrant donc au quotidien.

Des groupes de parole organisés par cette association ont permis à des femmes elles aussi atteintes de s'exprimer, parfois très jeunes, car la maladie peut se déclencher dès les premières menstruations, signifiant que des jeunes filles mineures doivent subir cette maladie et envisager de ne jamais pouvoir enfanter, avant même leur entrée dans l'âge adulte.

Si des médicaments peuvent être proposés, ils sont particulièrement lourds à supporter, tant par leur prix élevé et non remboursé, que par leur impact sur le corps des patientes.

Je parle par exemple d'induction de ménopause artificielle, par traitement chimique, via des piqûres.

L'opération chirurgicale apparaît souvent comme seule option pour les femmes malades, surtout lorsque l'endométriose progresse et touche des organes autres que l'organe reproducteur, mais cela se heurte à l'absence de spécialistes en Polynésie, contraignant à un déplacement à l'extérieur de la Polynésie.

Cependant sans prise en charge des coûts, car officiellement, cette maladie n'existe pas en Polynésie, et n'est pas classifiée dans la liste des affections longue maladie prises en charge par la Caisse de Prévoyance Sociale.

Ce qui empêche toute EVASAN pour les femmes devant partir se faire opérer à l'extérieur faute de pouvoir bénéficier de spécialistes en Polynésie. Elles doivent alors financer leur opération lourde sur leurs propres deniers.

À la douleur de la maladie, s'ajoute donc son poids financier, qui empêche certaines femmes malades de bénéficier d'un traitement adapté à leur pathologie.

Ma question est donc la suivante au Ministre de la Santé Jacques RAYNAL :

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer s'il est possible que le gouvernement intègre l'endométriose à la liste des affections longue maladie en Polynésie française, afin d'assurer une prise en charge à 100% des soins pour les femmes atteintes, ainsi que pour les évacuations sanitaires nécessaires à leur opération ? Et si oui, dans quels délais ?

Je vous remercie pour votre réponse.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Sanquer', written over a horizontal line.

**Nicole SANQUER**